



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 5 novembre 2024

Suivi concernant l'enquête sur l'incident tragique à l'usine *Chronologie des événements*

Suite à l'incident tragique survenu récemment à notre usine, nous tenons à informer nos membres que les démarches d'enquête sont en cours et que tout est mis en œuvre pour faire la lumière sur les circonstances de cet événement. Le comité d'enquête est composé de Michel Béland, Yan Thériault et Karl Pelletier, Arianne Daoust, Pierre-Luc Paré, Éric Turcotte et Martin Beaudry, qui collaborent activement avec tous les services impliqués, en priorité avec la CNESST, pour assurer le déroulement rigoureux de l'enquête.

- L'accident survient vers 17h30 le 29 octobre 2024. La Sûreté du Québec est sur place avec deux enquêteurs de la CNESST et trois enquêteurs fédéraux (Travail Canada).
- Le 30 octobre c'est la CNESST qui va enquêter, faire des rencontres, aller sur la scène. Demande d'aide au Ministère des transports du Québec (sécurité ferroviaire).
- Le 31 octobre il y a eu rencontre de plusieurs travailleurs et des données furent collectées.

La scène de l'accident est actuellement barricadée, et tout ce qui touche de près ou de loin à la voie ferrée est sous scellé par la CNESST. Le scellé protège les travailleuses et les travailleurs de toute mise à pied, perte de salaire et tous autres avantages.

S-2.1 187. Pendant que dure une suspension des travaux ou une fermeture, les travailleurs sont réputés être au travail et ont ainsi droit à leur salaire et aux avantages liés à leur emploi. 1979, c. 63, a. 187.

Il est crucial de rappeler que toutes les procédures sont effectuées de manière paritaire, assurant ainsi la transparence et l'équité dans chaque étape de l'enquête. L'exécutif s'est déplacé à l'usine, incluant ceux en arrêt maladie, pour soutenir nos membres et nous assurons une présence syndicale continue.

Nous soulignons que plusieurs présidents de syndicats, ainsi que des représentants de la CSN, du Conseil central de la Montérégie et de la Fédération de l'industrie manufacturière, ont également manifesté leur appui et leur solidarité envers nos membres dans cette période difficile. Soyez assurés que nous demeurons pleinement engagés à défendre vos droits et à garantir que chaque aspect de cette enquête soit mené avec la plus grande intégrité et en toute transparence.

Ensemble, nous veillerons à ce que les circonstances soient clarifiées et que toutes les actions nécessaires soient entreprises pour assurer la sécurité de toutes et de tous.

En toute solidarité,
Le comité exécutif



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD
350, boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6



Tél.: 450 377-7823 • Télécopie : 450 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@gd-ots.com